



LE GOUVERNEMENT PEUT-IL ÉVITER QUE LA SOBRIÉTÉ SOIT « PUNITIVE » ?

En juin 2023, le président Emmanuel Macron fustigeait au Bourget une « sobriété punitive », lui préférant la « sobriété raisonnable ». Toutefois, compte tenu de l'urgence climatique et des tensions croissantes sur nos ressources, la sobriété qui relevait jusqu'alors du libre engagement est devenue une affaire collective, nécessitant des politiques publiques de long terme. L'exécutif peut-il relever ce défi sans incarner la contrainte et le renoncement ? Quelques pistes de réponse dans la dernière étude de La Fabrique de l'industrie *Et si la sobriété n'était plus un choix individuel ?* (Guillemette Audren de Kerdrel et Albane Fontaine).

La sobriété, entre controverse et faible adhésion

Seulement quatre Français sur dix se disent prêts à réduire leurs achats de manière globale, et le pourcentage de Français climato-sceptiques, de 37 % en 2022, est en augmentation continue. Ces chiffres traduisent dans les faits une faible compréhension et une adhésion limitée à l'effort de sobriété. Une première raison en est la mauvaise image du concept de sobriété, très souvent associée à la notion de restriction. Une deuxième raison tient au fait que la sobriété, dès lors qu'elle se définit comme une baisse globale de la demande, représente une forme d'entrave économique conduisant à la décroissance. Par ailleurs, il est difficile de convaincre la population française qu'il faut faire preuve de sobriété tant que les contraintes physiques, qui pèsent notamment sur les ressources, ne sont pas tangibles. Comment matérialiser l'insoutenable du rythme actuel de consommation textile par exemple ? Les auteurs de cet ouvrage affirment également que les générations actuelles devraient supporter les coûts de l'effort écologique au bénéfice des futures générations, ce qui n'est pas pour rendre ces démarches individuellement désirables.

Durabilité, faisabilité, acceptabilité : la République « sobre »

Comment surmonter ces difficultés ? Pour les auteurs, toute politique publique de sobriété doit être bâtie sur trois piliers complémentaires : la faisabilité, la durabilité et l'acceptabilité. Elles illustrent l'importance de ce triptyque à travers plusieurs études de cas. Certaines sont fondées sur des mesures en cours d'expérimentation, d'autres

sont des propositions : la tarification progressive de l'eau, l'intégration des véhicules électriques au malus poids, la réduction de la consommation de textiles neufs importés.

Pour ce qui est de la tarification progressive de l'eau, déjà expérimentée dans plusieurs collectivités, la durabilité de cette mesure nécessite un nouveau modèle de financement de l'eau dans un contexte de raréfaction de la ressource. Cela doit être également faisable d'un point de vue économique et technique : il faut notamment intégrer les coûts liés à la mise en place de la tarification progressive (installation de compteurs individuels, recueil et traitement des données...) et s'assurer du partage des données entre administrations sociales et services publics de l'eau.

Enfin, pour que la mesure soit acceptable, les pouvoirs publics doivent s'assurer que les plus précaires et les foyers nombreux bénéficient de mesures compensatoires (chèques eau, par exemple). Par ailleurs, l'acceptation de mesures collectives de sobriété ne dépend pas uniquement d'éléments rationnels. Elle découle même de la capacité du décideur à y conférer une sorte de désirabilité. Il est essentiel pour cela que l'action publique intègre les facteurs qui conditionnent les comportements : représentations, normes sociales et aménagement du territoire.

Et si la sobriété n'était plus un choix individuel ?

Guillemette Audren de Kerdrel et Albane Fontaine

DOC 24 — EN LIBRAIRIE LE 25 AVRIL



Recevoir l'ouvrage
au format papier



Télécharger le kit média
Couverture, logo



Télécharger l'étude
Sur notre site internet

➔ À propos des auteures

Ingénieure du corps des Mines et normalienne, **Guillemette Audren de Kerdrel** est actuellement Cheffe du département risques chroniques à la Direction régionale et interdépartementale Environnement-Aménagement-Transports IDF. **Albane Fontaine**, ingénieure du corps des Mines et polytechnicienne, est actuellement cheffe de la division d'Orléans à l'Autorité de sûreté nucléaire.

➔ À propos de La Fabrique de l'industrie

Laboratoire d'idées, **La Fabrique de l'industrie** est un lieu de réflexion et de débat sur les enjeux de l'industrie et ses liens avec la société. Elle est présidée par Louis Gallois et Pierre-André de Chalendar.